

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	08 octobre 2019	Séance du : 30 octobre 2019
	11 1/0106 - 38	L'An Deux Mille dix-neuf, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session
Présents : 27	Pour : 38	ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à
Absents : 7	II C.OOII E	CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
Représentés : 11	Abstention :	1 Tooloom, Joan Siddo E Tortolia

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean-Garcia (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuvette).

Absents représentés: Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents: M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Budget Général – Décision modificative n°1

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire de retenir les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses de Fonctionnement :

- Chapitre 66 Charges financières Augmentation de 8 000 euros suite à l'intégration de l'emprunt intervenu en fin d'année 2018 et des frais relatifs à la ligne de trésorerie,
- Chapitre 022 Dépenses imprévues Diminution de 8 000 euros.

<u>Dépenses d'Investissement</u>:

- Opération 101 Acquisition de véhicules : augmentation de 52 000 euros, afin d'acquérir et d'aménager un camion pédagogique pour le service jeunesse,
- Opération 111 Acquisition matériel informatique : diminution de 12 000 concernant l'achat de collection de livres qui est transféré sur l'opération 153,
- Opération 144 Construction bâtiment Jeunesse : suite au décalage dans le démarrage des travaux, un réajustement des crédits pour la construction des pôles de loisirs de Ceyras et de Canet est nécessaire. Respectivement une diminution de 250 000 euros et 60 000 euros soit un total de 310 000 euros en moins sur l'opération,

- Opération 153 Achats mobiliers et accessoires : augmentation de 16 500 euros, contrepartie des régularisations des opérations 111 et 154 ci–dessous,
- Opération 154 Acquisition matériel et outillage : diminution de 4 500 euros correspondant à l'achat de mobilier pour le service culture qui est transféré sur l'opération 153,
- Opération 163 Tanes basses : augmentation de 2 000 euros suite à la mise en place d'une signalétique supplémentaire sur site,
- Opération 164 La Barthe : diminution de 33 000 euros tous les travaux de signalétique étant réalisés,
- Chapitre 16 Remboursement d'emprunt : augmentation de 1 500 euros suite à la prise en compte de l'emprunt intervenu fin 2018.

Recettes d'Investissement:

- La diminution du chapitre 10 FCTVA, pour un montant de 42 000 euros correspondant au réajustement des dépenses d'investissement
- La diminution du chapitre 16 Emprunt, pour un montant de 245 500 euros en contrepartie des réajustements des dépenses d'investissement.

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
Chap.	Désignation	DM n°1	Chap.	Désignation	DM n°1
Rappel section fonctionnement – Total BP 2019		23 852 874,00	Rappel section fonctionnement – Total BP 2019		23 852 874,00
Ch.66	Charges financières	+ 8 000,00			
Ch.022	Dépenses imprévues	- 8 000,00			
Total DM 1		0,00	Total DM 1		0,00
Total section fonctionnement		23 852 874,00	Total section fonctionnement		23 852 874,00

Dépenses investissement			Recettes investissement		
Chap.	Désignation	DM n°1	Chap.	Désignation	DM n°1
Rappel section investissement – Total BP 2019		4 260 391,29	Rappel section investissement – Total BP 2019		4 260 391,29
Op 101	Acquisition de véhicules	+ 52 000,00	Ch.10	FCTVA	- 42 000,00
Op 111	Acquisition matériel informatique	- 12 000,00	Ch.16	Emprunt et dettes assimilées	- 245 500,00
Op 144	Construction bâtiment jeunesse	- 310 000,00			
Op 153	Mobiliers et accessoires	+ 16 500,00			
Op 154	Matériel et outillage	- 4 500,00			
Op 163	Les Tanes Basses	+ 2 000,00			
Op 164	La Barthe	-33 000,00			
Ch.16	Remboursement d'emprunt	+ 1 500,00			
Total DM 1		- 287 500,00	Total DM 1		- 287 500,00
Total section investissement		3 972 891,29	Total section investissement		3 972 891,29

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

RETIENT les ajustements budgétaires tels que présentés dans les tableaux ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,

Jean-Claude LACROIX